



Remise de la pétition „0,7% - ensemble contre la pauvreté“
Conférence de presse du 26 mai 2008 à Berne

Augmentation de l'aide au développement: La balle est dans le camp du Parlement

Peter Niggli, directeur d'Alliance Sud

La pétition „0,7% - ensemble contre la pauvreté“, signée par plus de 200'000 personnes, a suscité un débat public animé sur la coopération au développement et la nécessité d'une augmentation du budget de l'aide publique. Quant à savoir si cette augmentation aura effectivement lieu, c'est désormais au Conseil fédéral et au Parlement d'en délibérer.

Le Conseil fédéral a déjà décidé. En contradiction avec les engagements qu'il a pris lors de l'assemblée générale de l'ONU, il s'oppose à une augmentation du budget de la coopération. Dans son message de ce printemps, il annonce son souhait de maintenir le niveau de l'aide à 0,4% du produit national brut (PNB). Cette position donne lieu à des controverses. L'an dernier, le budget de la coopération suisse a baissé à 0,37% du PNB. L'administration des finances est d'avis que 0,4% constitue une ligne directrice et ne doit être atteint qu'en 2015. Selon la DDC, le budget de la coopération au développement doit, dès 2009, se monter effectivement à 0,4 du PNB.

Etant donné l'inertie du Conseil fédéral, la balle est dans le camp du Parlement. Lors des sessions d'été et d'automne, celui-ci se penchera sur les deux gros crédits-cadre de la coopération au développement ainsi que sur toutes les questions qui en découlent. Depuis plusieurs mois, Alliance Sud est en contact régulier avec des parlementaires afin de faire valoir la revendication des pétitionnaires.

C'est pour cette raison que nous saluons les décisions de la Commission de politique extérieure (CPE) du Conseil national de mardi dernier, qui prend en compte notre requête. La CPE demande que les prochains budgets de la coopération au développement atteignent chaque année 0,4% du PNB. Une majorité exige que le Conseil fédéral décide d'un nouveau crédit-cadre qui permettrait d'atteindre 0,7% d'ici 2015. Finalement nous sommes également satisfaits de la décision de limiter à 40% la part de l'aide pour les institutions de coopération multilatérales. En effet, depuis quelques années, le financement de la coopération au développement multilatérale s'est de plus en plus effectué au détriment du budget de l'aide bilatérale.

Pour l'heure, la question reste ouverte de savoir ce qu'il adviendra de ces mots d'ordre. Nous notons tout de même qu'aucune diminution du budget n'a été avancée par la Commission de politique extérieure.

Pour plus d'informations:
Peter Niggli, tél. 079 262 69 27